

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du
Bureau syndical

Réunion du vendredi 27 juin 2025

Date de convocation : 28 mai 2025	Nombre de membres { présents : 11 absents : 9
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 8 juillet 2025	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 11
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – Décision n° B2025-26

OBJET : Publication dans l'Agenda des maires de Charente-Maritime

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le VINGT-SEPT du mois de JUIN, vendredi à 14 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 28 mai 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Sylvain LESPINASSE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, M. Jean-Marie PETIT, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Franck PETITFILS et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président explique que, pour la vingt-deuxième année, l'Association des maires de Charente-Maritime (AMF17) va éditer un agenda couvrant la prochaine année civile, adressé notamment aux maires des communes du département. Pour l'agenda 2026, l'AMF17 propose au SDEER de disposer d'un encart d'une demi-page destiné à sa promotion et à accroître sa visibilité. Cette prestation est facturée 900 euros HT (comme pour l'agenda 2025).

Le SDEER a toujours accueilli favorablement cette proposition.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur la réponse du SDEER pour l'agenda 2026 de l'AMF17.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*